



RÉGION SUD
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
UNE COP D'AVANCE

DISPOSITIF “ GUERRE DU FEU ”

Prévenir le risque
Combattre le feu
Reconstruire



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur





La Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est un écrin de biodiversité entre mer et montagne. Ce territoire emblématique, avec ses 3 marques monde, compte 25 % de sa surface en Parcs naturels régionaux, 50 % d'espaces boisés et près de 1 000 km de côte de notre littoral méditerranéen.

J'ai souhaité redonner un sens aux actions de la Région et faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur un territoire exemplaire en matière de développement durable, de croissance verte et de préservation de l'environnement.

En décembre 2017, j'ai lancé un grand plan climat articulé autour de 5 axes et composé de 100 initiatives: 20 % du budget sera consacré à la déclinaison de ces mesures en 2018, atteignant plus de 30 % à la fin de la mandature.

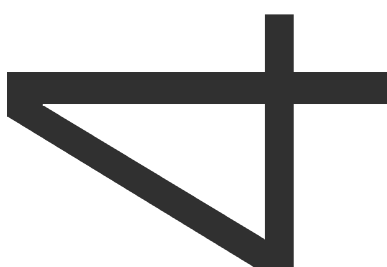
La préservation de notre territoire est un des axes forts de ce plan et cet été encore, les flammes nous ont rappelé combien nos forêts sont fragiles.

Je ne serai pas un Président de Région spectateur de ces désastres, c'est la raison pour laquelle j'ai souhaité, avec les élus de ma majorité, devenir un des principaux acteurs de la guerre du feu que nous devons tous mener.

Ce grand plan « Guerre du Feu » repose sur 3 principes: prévenir, combattre et reconstruire.

Il fera de notre Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur la référence européenne dans la lutte contre les incendies et nous permettra d'être la première Région d'Europe à avoir une COP d'avance.

Renaud MUSELIER
Président de la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen



Introduction

FORÊTS: ATTENTION FRAGILES !

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, la forêt couvre **48 % du territoire régional**, soit **1 517 000 hectares**. Cela représente **9 % de la surface forestière nationale**. La forêt est en expansion, avec un **taux de croissance de 6 % par an**, malgré le risque persistant d'incendie.

DES ESPACES DE VIE ET D'ACTIVITÉS

Tourisme, activités de loisirs et de détente, exploitation du bois, maintien des sols et de l'équilibre écologique... la forêt occupe dans notre région de multiples fonctions économiques, sociales, paysagères et environnementales. Elles doivent être préservées par la mise en œuvre d'une gestion durable de la forêt et d'une sylviculture dédiée aux différents usages du bois.

UN RISQUE D'INCENDIE ÉLEVÉ

Fragile, la forêt est aussi la grande victime des étés méditerranéens : **plus de 90 000 hectares** sont partis en fumée en 20 ans sur le territoire régional.

8 incendies sur 10 sont directement le fait d'imprudences, bien davantage que d'actes de malveillance.

UN DISPOSITIF « GUERRE DU FEU », POURQUOI ?

En mars 2017, une nouvelle politique régionale forestière a été mise en place par la Région Sud. Elle repose sur une approche globale et intégrée qui prend en compte l'ensemble des composantes de la filière, de l'amont à l'aval. Cette politique comporte plusieurs objectifs :

- **Accompagner le développement de la filière bois,**
- **Stimuler l'activité économique et l'emploi local,**
- **Prévenir le risque incendie** via des campagnes de sensibilisation et un soutien aux investissements en faveur de la Défense de la forêt contre les incendies (DFCI).

Malgré ce soutien, le bilan des incendies de l'été 2017 est très lourd pour la forêt régionale et pour les territoires impactés en termes écologique, paysager, économique et social.

C'est la raison pour laquelle le Président de la Région Renaud Muselier a souhaité lancer **un dispositif ambitieux à la hauteur des enjeux** pour le territoire régional.

3 AXES POUR AGIR EFFICACEMENT

- Prévenir le risque d'incendie
- Combattre le feu
- Reconstruire



AXE 1

PRÉVENIR LE RISQUE D'INCENDIE

Informar les populations concernées sur les risques et les mesures obligatoires à prendre, aménager les massifs, améliorer la connaissance du risque... la lutte contre les incendies de forêt commence très en amont des départs de feux, avec la mise en place d'une politique volontariste de prévention.

LES DÉFIS À RELEVER

- Être vigilant sur l'application des débroussailllements obligatoires
- Renforcer la surveillance en forêt
- Coordonner les actions des acteurs de la prévention
- Capter des financements européens pour financer ces actions

LE SAVIEZ-VOUS ?

Tous les abords des constructions situées dans ou à proximité des forêts (200 m) doivent être débroussaillés sur une distance de 50 m. Le débroussaillage est obligatoire et à la charge du propriétaire. Les voies d'accès privées doivent par ailleurs être débroussaillées de part et d'autre sur une largeur de 10 m.

Les retours d'expériences montrent que :

- Lorsque les interfaces forêt/habitat sont bien entretenues et les obligations légales de débroussaillage respectées, le nombre d'hectares de forêt incendié diminue significativement
- Les dégâts aux habitations sont inexistantes ou très limités ; l'habitat bien débroussaillé constitue dès lors une zone de survie en cas de grand incendie.
- Une bonne surveillance de la forêt permet d'éteindre les départs de feu avant qu'ils ne causent des dégâts importants
- Si les personnes sont informées et sensibilisées sur les comportements à risque dans et aux abords des forêts, notamment les touristes qui méconnaissent la fragilité de la forêt méditerranéenne, les départs de feu diminuent fortement

EN ACTIONS



INITIATIVES PHARES

- 1 Créer la garde régionale forestière**
Composée de plus de 200 jeunes, cette garde recouvrant l'ensemble du territoire permettra d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêts. Ces jeunes suivront une formation de haut niveau pendant 1 semaine sous le contrôle de professionnels du feu. Ils seront équipés de moyens innovants (drones) et connectés aux sapeurs-pompiers. La surveillance des massifs sera largement renforcée.
- 2 Inciter les communes à appliquer leur obligation légale de débroussaillage**
En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé sont réglementés. Le Maire est chargé du contrôle de l'exécution de ce débroussaillage chez les particuliers. Un dispositif de bonification ouvrant un accès facilité aux financements régionaux sera mis en place pour mettre en avant les politiques communales proactives et volontaristes d'organisation et de contrôle des obligations légales de débroussaillage.
- 3 Renforcer les moyens des Comités communaux des feux de forêts**
Surveillance, prévention, mobilisation en cas d'incendie... les Comités communaux des feux de forêts jouent un rôle essentiel sur le terrain. Leur action permet de stopper de nombreux départ d'incendie. Leurs moyens seront renforcés, notamment par le financement de véhicules de patrouille et de moyens de communication. La garde forestière régionale sera mobilisée en appui et en complémentarité de leur action.
- 4 Organiser des actions de sensibilisation des lycéens**
Jusqu'à présent, le public des lycéens a été peu sensibilisé à la vulnérabilité des forêts régionales face au risque incendie. Des actions de sensibilisation seront organisées au sein des établissements. Des outils de communication spécifiques seront également créés. Objectif : leur faire prendre conscience des dangers de certains comportements en forêt mais aussi les inciter à transmettre des messages de prévention auprès de leurs amis et familles.
- 5 Expérimenter des solutions innovantes sur des territoires pilotes volontaires**
L'objectif est de tester et de généraliser des pratiques et des solutions innovantes pour : la gestion des interfaces, la mise en œuvre des obligations de débroussaillage, l'utilisation de nouvelles technologies pour la surveillance et la prévention (drones, systèmes connectés, etc.), la collecte des rémanents et coupes, l'agroforesterie...
- 6 Définir et mettre en place une signalétique régionale à l'entrée des massifs**
Il s'agit de sensibiliser et informer de manière efficace et harmonisée les différents usagers sur la prévention du risque incendie et les conditions réglementaires d'accès aux massifs. Cette signalétique pourra intégrer des technologies innovantes (QRcode, signal lumineux, mise à jour à distance).

AXE 1. PRÉVENIR LE RISQUE D'INCENDIE

7 Mobiliser les fonds européens du Programme de Développement Rural FEADER pour équiper les massifs

Ces fonds serviront à financer l'équipement des massifs en pistes de Défense de la forêt contre les incendies (DFCI), l'établissement de plans intercommunaux de débroussaillage et d'aménagement forestier ainsi que la mise en œuvre de mesures agroenvironnementales permettant de soutenir les éleveurs dont les animaux pâturent sur des coupures de combustible stratégiques.

8 Réfléchir et innover au sein de partenariats à l'échelle européenne

La Région souhaite renforcer sa participation à des projets de coopération européenne sur le thème des incendies. Il s'agira de développer et de mutualiser la connaissance en matière de risque incendie, de mettre en place des solutions et des outils innovants et de constituer un réseau de partenaires pour renforcer le lobbying et peser dans les discussions à l'échelle européenne.

9 Mettre en place le Comité régional de concertation des risques et sa Commission Incendie

Ce comité rassemblera l'ensemble des acteurs de la prévention, de l'aménagement et de la lutte contre les risques naturels majeurs. L'une de ses premières missions consistera à élaborer un Livre blanc comprenant un diagnostic et des propositions d'évolution des politiques publiques dans ce domaine. La Commission Incendie sera la première à se réunir pour partager les retours d'expériences, les préoccupations et perspectives, travailler à la mise en œuvre du dispositif « Guerre du feu » et à la prise en compte du risque incendie dans l'élaboration du Plan régional forêt bois.



AXE 1. PRÉVENIR LE RISQUE D'INCENDIE





AXE 2

**COMBATTRE
LE FEU**

AXE 2. COMBATTRE LE FEU

Canadairs, troupes au sol, colonnes de renfort... lorsqu'un feu de forêt n'est pas maîtrisé dans sa phase initiale et qu'il prend de l'ampleur, d'importants moyens aériens et terrestres sont mobilisés. Renforcer ces moyens est une priorité pour la Région.

LES DÉFIS À RELEVER

- Mettre à disposition des personnels qui luttent contre les incendies le matériel indispensable et adapté à leurs actions
- Rendre opérationnels à tout moment les moyens aériens de lutte contre les feux



© Pompiers 13

EN ACTIONS

INITIATIVES PHARES

10 Renouveler la flotte existante de Canadairs

- Cette demande doit être intégrée dans le programme européen rescEU permettant de renforcer les moyens de prévention et les moyens opérationnels (budget : 280 M€)
- La France doit tenir ses engagements comme annoncé le 6 octobre 2017. La création d'une force européenne de protection civile semble un moyen indispensable pour lutter contre les incendies.
- La Région Sud s'engage en cas d'immobilisme de l'État et de l'Europe à s'équiper de ses propres moyens de lutte contre les incendies.

11 Renforcer le réseau aéroportuaire spécialisé dans l'accueil des avions bombardiers d'eau avec une base de sécurité civile en région pendant la période estivale

La base nationale d'avions de la sécurité civile se trouve à Nîmes. Cette position géographique nouvelle pénalise quelque peu l'accès rapide aux avions de lutte contre les feux de forêt en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La Région souhaite s'engager fortement dans la modernisation d'installations aéroportuaires aux côtés des départements afin d'assurer l'accueil opérationnel des avions Dash, Tracker et Canadair en période estivale à haut risque. Réhabiliter certaines voies de roulement et de stationnement, mettre en service un dispositif de remplissage moderne et performant, afin de mieux prendre en compte les enjeux et l'évolution de la flotte vers de gros porteurs comme les Dash et réaliser une infrastructure d'accueil pour les pilotes. La position centrale du Var ou des Alpes-Maritimes dans la sensibilité régionale face à l'incendie semble toute indiquée en première intention pour cet effort, dans un choix stratégique qui interviendra en partenariat étroit avec l'État.

12 Faciliter le travail des équipes au sol

Le travail des pompiers est remarquable. La Région s'engage à financer l'aménagement dans les massifs de pistes DFCl (défense de la forêt contre les incendies) et l'installation de sondes connectées pour avoir une vision en temps réel du niveau de stockage dans les réserves d'eau.

13 Veiller à ce que le cœur du dispositif de lutte aérienne contre les incendies ne s'éloigne pas de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur

La distribution de la flotte aérienne nationale de lutte contre les incendies doit être maintenue à un haut niveau sur le territoire régional, très fortement impacté par le risque incendie (vulnérabilité et spécificités de la forêt, enjeux sensibles en matière de biens et de personnes et développement économique régional global). La présence de Canadairs en statique à Marignane les jours de risques et la couverture du guet aérien armé les journées à risques très sévères et exceptionnels doivent donc être assurées.

AXE 2. COMBATTRE LE FEU

14 Promouvoir le modèle de sécurité civile français qui repose à 80 % sur le volontariat des sapeurs-pompiers

Objectif : faire face à l'augmentation du risque incendie lié au changement climatique et prévenir ainsi le risque de manquer de bénévoles. En relation avec les unions départementales, régionale et la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, il s'agit de promouvoir le volontariat, sur l'ensemble du territoire, notamment avec les entreprises et administrations de la région.



AXE 3

RECONSTRUIRE

Lorsque les communes sont touchées par des évènements tragiques, la Région doit être en première ligne pour leur venir en aide dans la phase de reconstruction. Elle doit également donner les moyens aux équipes pluridisciplinaires d'investigation d'agir efficacement.

LES DÉFIS À RELEVER

- Renforcer les moyens d'investigation
- Améliorer et favoriser les retours d'expérience
- Venir en aide aux communes sinistrées

EN ACTIONS

INITIATIVES PHARES

15

Renforcer les moyens d'investigation des équipes pluridisciplinaires de recherche des causes d'incendie

Il s'agit de mettre à disposition des équipes (forestiers, pompiers, police ou gendarmerie) des outils et moyens d'équipements complémentaires, véhicules, détecteurs, afin de leur permettre de rechercher plus efficacement les causes et les circonstances d'incendie.

16

Accompagner les communes incendiées

Afin d'aider les communes touchées par les incendies à se reconstruire, la Région s'engage à participer au financement des travaux d'évacuation des bois brûlés pour éviter les érosions du sol et réaliser les plantations nécessaires sur les terrains incendiés.

17

Améliorer et favoriser les retours d'expérience sur les incendies au niveau des collectivités territoriales

L'objectif est de favoriser et promouvoir les échanges de bonnes pratiques entre les collectivités territoriales en liaison avec les partenariats européens et les travaux issus du Comité régional de concertation des risques (Commission Incendie).

Il s'agit de mettre en place des indicateurs permettant de mieux « mesurer » les vies, les territoires et activités économiques sauvegardées grâce à l'action combinée de toutes les collectivités et de l'État. Ces indicateurs doivent permettre une meilleure pédagogie publique des investissements réalisés par tous, mais aussi de mesurer les pertes brutes qui seraient à envisager en cas de baisse de garde.

« Près de 15 000 hectares de forêts sont partis en fumée en 2017. Avec le dispositif "Guerre du feu", je veux mettre en place une véritable force de frappe complémentaire contre les incendies de forêt. Si nous n'anticipons pas, nous allons droit à la catastrophe. C'est la richesse et la beauté de notre région qui sont en jeu, et la sécurité de tous. Seuls, nous allons plus vite, ensemble, nous irons plus loin. »

Renaud MUSELIER

Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Député européen



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur

